www.covid19.lu

Le gouvernement luxembourgeois

gouvernement.lu

En poursuivant votre navigation vous acceptez que des **cookies** soient utilisés afin d'améliorer votre expérience utilisateur. **En savoir plus**

Suspension temporaire des vols passagers en provenance du Royaume-Uni à partir de minuit le 20.12.2020





Communiqué 20.12.2020

En Grande-Bretagne, une nouvelle souche du coronavirus a été détectée. Elle est présentée comme plus contagieuse. Le Luxembourg interdit temporairement les vols passagers en provenance du Royaume-Uni à partir de minuit d'aujourd'hui pour au moins 24 heures, ceci par précaution et dans l'attente de nouvelles connaissances scientifiques concluantes.

©ANA (Administration de la navigation aérienne)





La suspension des vols est effective pour au moins 24 heures, à partir du 20 décembre 2020 à minuit.

Une instruction en ce sens a été donnée par le ministère de la Santé. Le ministère de la Mobilité a aussitôt demandé à la Direction de l'aviation civile d'ordonner à Luxairport de prendre les mesures nécessaires pour appliquer cette interdiction d'atterrissage pour les vols passagers en provenance du Royaume-Uni.

Communiqué par le ministère des Affaires étrangères et européennes, le ministère de la Mobilité et des Travaux publics et le ministère de la Santé

Organisation(s)

Direction de l'aviation civile (DAC)

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Ministère de la Santé

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Thèmes

Affaires étrangères

Coronavirus

Transports / Mobilité

Date de l'événement

20.12.2020

Dernière mise à jour 20.12.2020